



Proposition de Plan pluriannuel d'investissement du Groupe SNCB (2013-2025)

Avis de la Fédération Inter-Environnement Wallonie

Critères de sélection des projets porteurs pour la Wallonie

Juin 2013

Améliorer la desserte ferroviaire en Wallonie : choisir des projets prioritaires

1. Des investissements ancrés dans une vision d'exploitation

Face aux enjeux environnementaux, sociaux et économiques actuels, la Wallonie a besoin d'un rail performant tant pour le transport de marchandises que pour celui des personnes. Pour répondre aux demandes urgentes des usagers du rail, pour réduire les émissions de CO₂ du secteur du transport, pour enfin limiter les polluants locaux présents dans l'air, pour offrir un service public de qualité face au renchérissement des produits pétroliers, pour permettre de réduire la congestion croissante sur nos routes, pour confirmer les atouts logistiques de la Wallonie, il faut faire des choix judicieux en matière d'investissements ferroviaires en Wallonie.

Ces investissements doivent être pensés au regard d'une exploitation ambitieuse et attractive. Il importe de s'assurer que les garanties d'une exploitation optimale des infrastructures sera permise par une dotation suffisante. Le développement d'un rail de qualité passe donc tout autant par des investissements pertinents dans le cadre du PPI que par une dotation d'exploitation permettant un service attractif. Cette attractivité se définit, en priorité, selon la Fédération Inter-Environnement Wallonie, par des fréquences suffisantes et un cadencement en réseau.

L'objectif final doit rester, avant tout, une amélioration du service pour les voyageurs et les entreprises. Pour la Fédération Inter-Environnement Wallonie, les projets d'infrastructure doivent être sélectionnés en fonction de cet objectif. En quoi tel chantier permettra-t-il d'améliorer la ponctualité, la fiabilité, la fréquence et/ou la vitesse commerciale du service proposé ? Dans le cadre de moyens budgétaires limités, il faut enfin s'assurer que les projets sélectionnés permettront une amélioration du service pour un maximum d'utilisateurs.

C'est sur cette base que la Fédération a sélectionné des projets porteurs pour la Wallonie.

2. Des investissements qui bénéficient au maximum d'utilisateurs

Quels sont alors les axes ferroviaires structurants sur lesquels travailler prioritairement, tout autant parce qu'ils drainent une majorité d'utilisateurs que parce qu'ils structurent le territoire de la Wallonie ?

- L'axe est-ouest : bien connu sous le nom de dorsale wallonne, cet axe, qui est composé successivement des lignes L125, L130, L112, L118 et L78, relie les principales villes wallonnes entre elles (à savoir Liège, Namur, Charleroi, Mons et Tournai). Cet axe reçoit un important trafic voyageurs et marchandises. La L94



prolonge cette dorsale en la connectant au réseau français tandis que les lignes L37 et L49 permettent de rejoindre le réseau allemand.

- Les axes nord-sud : l'axe Athus-Meuse, d'une part, composé principalement des lignes L165 et L166, qui est principalement utilisé pour le trafic de marchandises (corridor C) ; et l'axe 3, d'autre part, composé des lignes L161 et L162, qui est davantage orienté service voyageurs. Ces deux axes relient la Wallonie au Luxembourg et à la Région de Bruxelles-Capitale.
- Les liaisons radiales entre les grandes villes wallonnes et Bruxelles (L36, L161, L124, L96, L94).

3. Des investissements qui permettent une desserte fine du territoire

A côté de ces axes structurants, de nombreuses « petites lignes » viennent irriguer le territoire wallon, assurer un service public de proximité et rabattre de nombreux usagers vers les axes structurants. Il est fondamental d'assurer, dès aujourd'hui, les conditions (en particulier en matière de maintien de capacité et de matériel roulant) permettant de garantir leur survie. Certains investissements, relativement peu coûteux, permettent d'assurer cette desserte fine du territoire, ils ne seront pas oubliés.

4. Les objectifs prioritaires

Trois objectifs ont dès lors, par ordre décroissant, guidé la sélection des projets à soutenir prioritairement par la Wallonie.

- Premier objectif : les investissements en infrastructures permettent de doubler les fréquences d'ici à 2025 et de cadencer les trains « en réseau » pour le trafic voyageurs.
- Deuxième objectif : les investissements en infrastructures améliorent les conditions pour le développement d'un trafic marchandises efficace (trafic de transit et trafic local, dont trafic diffus).
- Troisième objectif : les investissements en infrastructures proposent une desserte plus fine du territoire.

Ces trois objectifs ont été assortis d'une précision quant à l'appartenance du projet à un axe structurant, avec un indicateur complémentaire concernant les charges de trafic.

5. La sélection des projets

Le tableau ci-annexé reprend la liste ordonnée des projets prioritaires selon la Fédération Inter-Environnement Wallonie. Cette liste, qui couvre un montant total de 1.134 millions €, peut bien entendu être arrêtée selon les moyens budgétaires qui seront disponibles pour les extensions de capacité. Ces moyens peuvent provenir tant de l'enveloppe fédérale définie pour les projets régionaux que de cofinancements éventuels Etat fédéral - Wallonie.